

# SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Membres en  
exercice : 15

Corum : 8

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le premier octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-cinq septembre deux mil vingt, se sont réunis à la Maison du village d'Hébecourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

### Etaient présents :

BEURAIN Gérard,  
DEHON Julie, (départ à 22h19)  
DESMOLINS Sylvie,  
DOLLÉ Stéphanie, (pouvoir D. Langlois jusqu'à  
arrivée à 21h22)  
DUPONT Xavier,  
FATTORE Christelle,  
FLEURY Elodie, (départ à 22h19)  
HANNE Gaëlle,  
HERPIN Véronique,  
KAUFFER Morgan,  
LANGLOIS Didier,  
LETIERCE François,  
POTÉZ Nadège,  
VIDAL Véronique

### Absents Excusés :

FENÉ Marie-Laure,

### Absents :

### Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

## Sommaire de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- 1- *Approbation de la séance du 17 juillet 2020*
- 2- *Correction BP 2020*
- 3- *Sécurisation Rouville*
- 4- *Achat parcelle C430 - CARRÉ*
- 5- *Permis de démolir*
- 6- *Délégué du SIVoS*
- 7- *Avenant règlement Clos Renard - espaces verts en façade*
- 8- *Point travaux*
- 9- *Point fleurissement*
- 10- *Point MAM*
- 11- *Point urbanisme*
- 12- *Questions diverses*

### Délibérations n° :

- |         |  |
|---------|--|
| 21/2020 | <i>Correction BP 2020</i>                  |
| 22/2020 | <i>Sécurisation Rouville</i>               |
| 23/2020 | <i>Achat parcelle C430 - CARRÉ</i>         |
| 24/2020 | <i>Permis de démolir</i>                   |
| 25/2020 | <i>Délégué du SIVoS</i>                    |
| 26/2020 | <i>Avenant règlement Clos Renard</i>       |
| 27/2020 | <i>SIEGE 422146 - LED Pérelle + Landes</i> |

## 1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 JUILLET 20

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 juillet 2020.

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

## 2- CORRECTION AU BP 2020

Le visa du BP 2020 fait apparaître des anomalies à rectifier :

- les opérations de cession ne sont pas à reporter, en effet les crédits budgétaires nécessaires aux écritures de plus ou moins-value sont générées automatiquement à la prise en charge du titre de cession au 775. Il convient d'inscrire uniquement le prix de cession en recette d'investissement au compte 024 et de ce fait de mettre les comptes 192 et 6761 à zéro.
- la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement est erronée, le montant à reporter au 001 est de 161 559.15€ (au lieu de 161 109.15€ actuellement inscrits)

Considérant l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 ainsi corrigé par

- la mise à zéro des comptes 192 et 6761
- l'inscription au 024 de de la somme de 140 000€
- le report au 001 (investissement) de 161 559.15€

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

### 3- SECURISATION ROUVILLE

Vu la délibération 2/2012, concernant l'aménagement d'une voie de rétrécissement dans la cadre de la sécurisation du Hameau de Rouville ;

Considérant le relancement du projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une actualisation du devis dans le cadre d'un marché de travaux voirie de la Communauté de Commune du Vexin Normand

SOLLICITE une aide financière auprès du département de l'Eure au titre des amendes de police.

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

DONNE tout pouvoir au Maire pour faire réaliser les travaux

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 22/2020*

### 4- ACHAT PARCELLE C430 - CARRÉ

Dans le cadre d'un bornage en vue de la vente de la parcelle C237, il s'est avéré que la limitation de clôture/propriété ne correspondait pas au bornage.

Aussi, afin de régulariser cette limitation, une division en janvier 2020 a été réalisée, pour rétrocéder à la commune la bande de terrain. La parcelle C430 (après division) correspond dans les faits à la route d'accès (chemin de la Reine Blanche) du carrefour depuis la rue des Landes vers la route du Calvaire.

En effet, le bornage et la cession, il y a de nombreuses années, pour la création d'une rue d'accès en sens unique, n'ont jamais été actés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la régularisation de la vente de Mr et Mme CARRÉ au profit de la commune par l'acquisition de la parcelle C430 à l'euro symbolique.

ACCEPTTE de prendre en charge les frais de notaire.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

*Délibération 23/2020*

#### 5- PERMIS DE DEMOLIR

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu de code de l'Urbanisme et notamment son article R421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée ;

Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;

Considérant que depuis cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt de mettre en place cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et du cadastre et la préservation du patrimoine communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire communal, pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou en partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

*Délibération 24/2020*

#### 6- DELEGUÉ DU SIVoS

Vu la démission de Monsieur François LETIERCE de son poste de délégué titulaire adressée au Président du SIVoS de Mainneville en date du 28 septembre 2020, et effective au 1<sup>er</sup> octobre 2020, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire,

Considérant que Madame Julie DEHON, actuellement suppléante, est seule candidate,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Madame Julie DEHON, déléguée titulaire du SIVoS de Mainneville.

NOMME Madame Marie-Laure FENÉ, déléguée suppléante du SIVoS de Mainneville.

RAPPELLE que par suite de la délibération 4c/2020, Monsieur Gérard BEURAIN est délégué titulaire,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération

*Délibération 25/2020*

## 7- POINT TRAVAUX

### Tx EGLISE (réalisés):

- Nettoyage du clocher et mise en place de grillage contre les pigeons.
- Curage et nettoyage des gouttières.
- Désherbage et mise en œuvre de gravillons sur le plateau devant l'église.
- Création de petits massifs et fleurissement des espaces verts.
- Nettoyage complet de l'église par un prestataire.
- Nettoyage complet de la sacristie.
- Remplacement de sources lumineuses par des lampes LEDS
- Remise en service de l'ANGELUS

### Tx ÉGLISE (à réaliser) :

- En attente de devis pour la porte secondaire.
- En attente devis pour mise aux normes du tableau électrique principal.
- En attente de devis pour démoussage d'une partie de la toiture.
- En attente de devis pour remaniement d'une partie de la toiture.
- En attente devis pour mise en sécurité d'un pied droit en pierre.

### Tx ESPACES VERT (réalisés) :

- Ramassage de dépôt sauvage et mise en déchetterie.
- Abattage de la haie sur le côté de l'école maternelle et mise en déchetterie.
- Nettoyage partiel des caniveaux.
- Nettoyage et mise en peinture des plots béton autour de la place du village.

#### Tx ESPACES VERT (à réaliser) :

- Abattage des peupliers des Massins (prévu fin Octobre).
- Débouchage des drains (Octobre).
- Mise en place d'un grillage rigide autour du bassin de rétention d'eau à côté de l'école maternelle.

#### Maison du village (à réaliser) :

- Devis fenêtres local technique et façade de la mairie.
- Devis hotte de cuisine.
- Devis pour une CTA (centrale de traitement d'air).
- Devis pour la détection incendie.
- Devis pour la mise en place d'un contrat de nettoyage après utilisation par les associations.

#### Logement mairie :

- Mise aux normes du tableau électrique (en cours).
- Devis pour le démontage des cheminées intérieur et extérieur (en cours).
- Devis pour remplacement des VELUX (en cours).
- Devis pour remplacement et modification de l'escalier.

#### Le Clos Renard :

- Rappel des différents corps d'état pour les réparations sous garantie.
- Suivi des contrats d'entretien pour les PAC.

#### Cimetière :

- Début des travaux d'espace cinéraire, semaine 42 ou 43

#### Vidéoprotection :

- Accord de subventions à hauteur de 50%

#### Ligne HTA - Hébécourt le bas

- Suppression par Enedis de la ligne haute tension

## 8- POINT FLEURISSEMENT

### Mai :

- Rouville : embellissement et fleurissement par le soin des habitants
- Pose d'une plus grande jardinière au monument

### Juin :

- Renouvellement des fleurs et plantes dans les pots et jardinières à : La mairie, rue des Landes, cimetière, les Massins, ponts à Hébecourt le Bas

### Aout :

- Création des parterres et des massifs à l'église avec plantes et fleurs

### Septembre :

- Don de rosiers d'administrés des Massins plantés par leurs soins près du panneau d'affichage.

Réflexion d'un projet de fleurissement global de la commune avec automatiser de l'arrosage, par le biais de compteurs spécifiques et système d'irrigation programmé.

*[Arrivée de Madame Stéphanie DOLLÉ]*

## 9 - MODIFICATION #2 REGLEMENT CLOS RENARD

Vu la délibération 5/2019 fixant des charges fixes d'espaces vert à 22 euros mensuelles et adoptant le règlement du Clos Renard

Vu la délibération 31/2019 modifiant l'article 16 - jardins

Considérant que les charges fixes d'espaces verts avaient pour objet l'entretien des parties en façade ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler les charges fixes d'espaces verts d'un montant de 22 euros mensuelles, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

DECIDE de la modification de l'article 16, comme suit :

**ARTICLE 16 – JARDINS**

*Les parties des lots individuels non réservées à la construction seront aménagées en jardin d'agrément.*

*L'entrepôt dans le jardin de tous véhicules, remorque, canot, objet quelconque, etc ... est rigoureusement interdit, étant toutefois précisé que sur l'accès garage seul, le stationnement de voiture sera autorisé.*

*Le jardin potager sera toléré dans la partie de jardin situé sur la façade postérieure de la maison.*

*Les jardins d'agrément pourront recevoir les plantations suivantes, gazon, fleurs, arbres étant précisé et accepté que ces derniers ne pourront causer une gêne aux lots voisins, notamment à la culture des fleurs.*

- ***L'entretien du jardin en façade est à la charge du locataire à raison d'une tonte mensuelle minimum, d'avril à octobre ;***
- ***L'entretien des noues et des haies sont de la compétence de l'entretien communal ;***
- ***L'aménagement du jardin en façade est toléré, mais devra tenir compte de l'harmonie et l'environnement général ;***
- ***La plantation d'arbre y est interdite ;***
- ***Les clôtures sont interdites ;***
- *Le mobilier pérenne y est interdit ;*
- *Les fouilles sont interdites ;*
- ***En cas de manquement, la remise en état pourra être demandée par le bailleur, et effectuée par ce dernier en cas de non-exécution, aux frais du locataire.***

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 26/2020

**10- POINT MAM**

Le projet de MAM sur la Vallée de la Levrière progresse significativement. Une étude de faisabilité réalisée par les assistantes maternelles conduit la commune d'Hébécourt à mener les réunions nécessaires pour réaliser rapidement ce projet.

Ne disposant pas de locaux adaptés à la création de cette MAM pour une location à l'association constituée par les assistantes maternelles qui portent le projet, la commune souhaite réunir

l'ensemble des forces vives qui peuvent l'aider à financer cette construction sachant qu'elle portera le surplus du financement sur son budget communal :

- La CAF à Evreux
- La PMI de l'Eure
- La petite enfance de la CdC du Vexin Normand.

Dans un souci d'efficacité, il est demandé aux assistantes maternelles de proposer à la mairie un projet de locaux qu'elles souhaitent voir réaliser ainsi que les équipements internes afin d'aborder la première réunion dans les meilleures conditions: surface, budget d'équipements....

La commune propriétaire d'une parcelle constructible à la pointe de la Pérelle à la sortie d'Hébécourt en direction de Gisors (à côté du transformateur) pourrait être utilisée pour construire le local nécessaire à la création de la MAM.

## 11- POINT URBANISME

DP 20 A0009 - CORRE (MOULIN)  
Division => Non-opposition 11/08/20

20 A0010 - BOUDAN  
Toiture => Non-opposition 25/09/20

CUb 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT  
=> Toujours en cours

19 A0010 - POITEVIN - ⚠ PVR  
=> Toujours en cours

20 A0002 - LIBOIS  
=> Opération réalisable 30/07/20

20 A0009 - CITORES  
=> En cours

20 A0020 - CORRE (CITORES)  
=> AVIS FAVORABLE

PC 20 A0002 - GRANDVOINET  
Abri à paille => Toujours en cours

20 A0003 - DUCHESNE  
Maison individuelle => AVIS FAVORABLE

DIA #137 - CARRÉ / WATTIAU  
☞ Non-préemption

#138 - GAUSI / OUDIN  
☞ Non-préemption

#139 - GUILLOUARD / MENANT - SPINAR  
☞ Non-préemption

#140 - PEYRONIN / DESMEST - FERREIRA  
☞ Non-préemption

#141 - LELEY - CARRÉ / JONCQUEZ  
☞ Non-préemption

#142 - BRUMENTI / GENTILS - PERROT  
☞ Non-préemption

#143 - DEVILLERS / GABELOTAUD  
☞ Non-préemption

#144 - DAMONT / SCI FCEB  
☞ Non-préemption

#145 - DAMONT / LANGLER  
☞ Non-préemption

*[Mesdames Julie DEHON et Elodie FLEURY  
quittent la séance]*

## 12- QUESTIONS DIVERSES

✚ SIEGE - REMPLACEMENT EP EN LED - DT 422146

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications à la « EP LES LANDES ET LA PERELLE » (DT 422146)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement<sup>2</sup> : 6 333.33 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunication (cf. délibération suivante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

CONFIRME l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2020, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissements (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 27/2020*

 Voisins vigilants / mairie vigilante ; relancés

- ✚ Sécurisation par étranglement ou plateau surélevé avec passage piéton à prévoir rue du cornouiller, au niveau des trottoirs trop étroits.
- ✚ Apport direct en eau cimetièrre à prévoir en collaboration avec le SAEP
- ✚ Fin de contrat d'entretien d'espaces verts au 31/12 -> nouveau cahier des charges à mettre en place pour appels d'offres
- ✚ Gravures / dorures à rénover sur les monuments
- ✚ Changements des « horloges » d'éclairage publique pour permettre un éclairage nocturne très faible après passage au LED
- ✚ Véhicule stationné depuis plusieurs mois, place de la mairie => transmission d'une injonction
- ✚ Pose de traverses au terrain de boules à finaliser pour son utilisation
- ✚ Nettoyage du terrain « Charly Dumont » à prévoir
- ✚ Location de guirlande à réfléchir, en lieu et place de nouveaux investissements en la matière
- ✚ Mesures sanitaires :
  - ❖ Repas des anciens du 6 décembre, remplacé par un colis de Noël
  - ❖ Arbre de Noël du 13 décembre, remplacé par une distribution de cadeaux et gourmandises place de la Mairie
- ✚ Panneau affichage de plan de la commune :
  - Hébécourt le bas
  - Place de la Mairie
  - Lande Soret / Haguettes
- ✚ Nouveau site internet en cours de création

La séance est levée à 23h40 heures

François LETIERCE

BEAURAIN Gérard

DEHON Julie

DESMOLINS Sylvie

DOLLÉ Stéphanie

DUPONT Xavier

FATTORE Christelle

FENÉ Marie-Laure

FLEURY Elodie

HANNE Gaëlle

HERPIN Véronique

KAUFFER Morgan

LANGLOIS Didier

POTTEZ Nadège

VIDAL Véronique